

ANNEXE 1 - TRANSCRIPTION

Sénat académique • SAC-251003

SAC-251128

ANNEXE 1

Transcription de la 292^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 28 novembre 2025

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde. On m'apprend que nous avons le quorum donc nous allons commencer donc je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette 292^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Nous allons commencer pour l'ouverture de la séance par la reconnaissance des territoires ancestraux et puis nous allons projeter une vidéo donc veuillez attendre quelques secondes.

Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la lumière et au rythme de cette terre et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous batissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Ces mots ne sont pas que des mots. À l'Université de Moncton, la réconciliation s'incarne dans des gestes concrets. Ensemble, nous faisons grandir ces relations. Nous écoutons, nous apprenons, nous agissons parce que sur cette terre avant nos mots, il y avait la rencontre et le partage. _____. Merci.

1.1 Bienvenue à une nouvelle sénatrice

Président d'assemblée : Parfait, donc nous allons continuer. Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à une nouvelle sénatrice qui se joint à nous aujourd'hui, Lynne LeBlanc, qui est directrice générale par intérim de la formation continue donc bienvenue parmi nous, Lynne.

LeBlanc, L. : Merci beaucoup, c'est bien apprécié. Contente d'être là.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Scrutateurs et scrutatrices, Mehdi Awadi et Janice Comeau et aujourd'hui sont excusés Hélène Albert, Gabriel Cormier, Michel Johnson, Madeline Lamboley et Denis Prud'homme. La clôture est prévue pour 16 h, au besoin nous pourrons prendre une pause vers 15 h.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée aux membres du Sénat académique le 21 novembre, 2025. L'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion ont été donné le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Oui. Alors le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Parfait. Le point 4, correspondance. Nous n'avons rien?

Secrétaire générale : Aucune correspondance.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Parfait. Le point 5, adoption de l'ordre du jour. Pour ça, ça sera un vote à main levée. Un petit rappel : pour les votes à main levée, on fait le contraire donc si vous êtes contre, vous levez la main. D'abord, j'aurais besoin d'une proposition. Proposé par Étienne Bélanger, appuyé par Étienne Dako. Est-ce qu'il y a des questions? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait proposer un ajout à l'ordre du jour ou une modification à l'ordre du jour? Rien, donc si vous êtes contre l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Donc l'ordre du jour est adopté.

6. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 6, adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique. J'aurais d'abord besoin d'une proposition. Jacques Richard appuyé par Alexandre Robichaud. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur le procès-verbal de la dernière réunion? Si oui, levez la main. Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. Peut-être que madame la secrétaire générale pourra préciser si mon intervention est nécessaire. En fait, le procès-verbal a capté que je proposais seul, virgule, mais j'avais proposé seul suivi du texte et après ça une virgule pour le règlement 8.6.10. Je vous mets le règlement qui est présentement au répertoire qui reflète mon intention après qu'on a discuté ensemble. Madame la secrétaire générale, jugez-vous qu'on devrait changer le procès-verbal?

Secrétaire générale : Alors ce qui a été écrit dans le procès-verbal c'est ce qui a été voté au Sénat académique donc on a vérifié la transcription et la façon que c'était écrit, c'est la façon qu'on l'a transcrit ici. Maintenant c'est clair qu'on a eu des conversations par la suite pour s'assurer que la phrase était bien écrite et puis on l'a modifiée, mais ça serait important d'aviser le Sénat justement que cette modification-là a été faite. Je suis contente que vous le soulevez ça fait que je pense qu'on peut l'écrire dans le prochain procès-verbal qu'on a modifié cette résolution-là alors la virgule est un peu plus loin dans la phrase, si je me souviens bien.

Lajoie : C'est ça, merci.

Secrétaire générale : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup M. Lajoie. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Ce sera noté au procès-verbal donc je ne vois rien d'autre. Si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, levez la main. Je ne vois rien donc c'est adopté à l'unanimité.

7. Affaires découlant du procès-verbal

7.1 Demande du Code Morin en bref

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal, le point 7.1, demande du Code Morin en bref. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Oui. Alors à la dernière réunion, je pense que c'est le doyen Jean-François Thibault qui demandait de mettre à jour le Code Morin en abrégé et de remettre une copie à tous les sénateurs donc ceci a été fait et puis je pense c'est un petit document qui rappelle vraiment les propos importants du Code Morin, les techniques qui sont utilisées pour ne pas dire les tactiques aussi, mais quels sont les rôles et les responsabilités des uns et des autres autour de la table, les droits et devoirs des membres. Je pensais vous remettre la copie si vous voulez en prendre connaissance, c'est très bien, et puis je pense aussi que ça se marie bien avec la thématique d'aujourd'hui un petit peu plus loin dans l'ordre du jour. Alors voilà, c'est pour information.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires par rapport au Code Morin en bref? Denis Lajoie.

Lajoie : C'est encore moi, merci. J'observe puis c'est pas de quoi que j'avais vu dans les dernières versions que maintenant c'est indiqué que outre le consentement unanime, une personne ne peut parler qu'une fois puis on a été plutôt généreux sur la règle de parler plus qu'une fois sur un même point par le passé, mais comment prévoit-on constater le consentement unanime, comment ça s'applique dans les faits cette recommandation?

Secrétaire générale : Oui. Alors lorsque le président d'assemblée préside, il a la liste de noms qui apparaît sur son écran et vraiment, je veux dire je pense qu'il faut qu'il lise la salle comme telle, mais une personne lorsqu'elle parle habituellement apporte son opinion et sa perspective, etc. et puis au fur et à mesure qu'on avance dans le débat, il faut savoir qu'on peut toujours poser toutes les questions. Mais de donner son opinion, ça c'est une fois après ça on passe au vote et le vote exprime justement la position de la personne.

Lajoie : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je vais faire un petit commentaire, M. Lajoie, merci. Effectivement ce que vous ne voyez toujours pas, moi je vois les mains levées et dans certains cas si on demande la parole une troisième ou une quatrième fois, je ne l'accorde pas toujours, c'est une première remarque, mais c'est une question de lecture de la salle. Je pose parfois la question de savoir si c'est une information qui est nouvelle ou si c'est une précision qui est essentielle et dans ces cas-là, j'accorde un deuxième droit de parole, mais c'est selon le temps dont on dispose souvent. C'est une petite précision que je tenais ajouter, oui.

Lajoie : Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Hesam Esfahani.

Esfahani : Merci monsieur le président. En fait dans le même sens que mon collègue Denis a mentionné, je pense que cette recommandation à moins de consentement unanime, on a le droit de parler qu'une fois sur la question et contradictoire avec les droits et devoirs des membres donc on dit tout le monde a le droit d'exprimer son opinion sur les questions à l'ordre du jour. Je comprends que sur une question parfois oui ça prend du temps de s'exprimer plusieurs fois, mais parfois il y a des discussions. Parfois on propose quelque chose, il y a des réponses, encore on répond en fait aux questions posées donc personnellement, je pense que cette

recommandation même si en pratique on nous accorde de parler plusieurs fois, mais je pense que c'est contre même la partie des droits des membres de l'assemblée. Merci.

Secrétaire générale : Alors lorsqu'un débat est disons important au point qu'il a besoin de plusieurs perspectives, plusieurs éléments de comparaison, etc., il y a des techniques qui sont utilisées notamment le comité plénier et le comité plénier lorsque l'assemblée délibérante se transforme en comité plénier, à ce moment-là tous les membres ont le droit de parler comme un comité régulier. Tout le monde a droit de parole, tout le monde peut parler plus d'une fois. C'est ça l'idée d'un comité plénier. Habituellement, on fixe un temps dans un comité plénier, ça peut être un 30 minutes, une demi-heure, une heure, mais c'est pour vraiment vider la question et le comité plénier, là on a vraiment des débats et ça ça arrive peut-être pas à tous les sénats, mais habituellement une fois de temps en temps, on se transforme en comité plénier et comité plénier, les délibérations ne sont pas publiées. Ça permet vraiment de vider une question et d'aller au fond et de creuser et des fois naît d'un comité plénier une recommandation et la recommandation a lieu pendant l'assemblée délibérante. Donc il y a des procédures comme ça qui sont permises et je pense que ça n'empêche pas justement l'habileté de la personne de pouvoir parler plus d'une fois.

Président d'assemblée : Merci beaucoup, c'était justement la remarque que je voulais faire par rapport au comité plénier. C'est parfait, ça répond à cette question, mais c'est un très bon commentaire. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Non, parfait.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Le point 7.2, autres. À mon avis il n'y avait rien. Non, parfait.

8. Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, nous avons le rapport du groupe de travail sur la gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes. C'est un point pour décision donc avant de lancer la présentation, nous allons tout simplement mettre à l'écran la proposition qu'on veut faire et ensuite il y aura une présentation. Je vais céder la parole à monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final portant sur la déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Ophélie Chiasson. On va projeter la présentation et par la suite, on aura la discussion.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde, rebonjour. Alors ça fait vraiment plaisir de vous présenter le rapport final du groupe de travail, le groupe de travail qui avait le mandat d'étudier la déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes au Sénat académique de l'Université de Moncton. J'aimerais commencer par des remerciements chaleureux à Carole Boucher, professeure, Francis Bourgoin, étudiant, Ophélie Chiasson, étudiante, Whitstanley Delice, étudiant, Éric-Mathieu Doucet, professeur, Lise A. Mazerolle, secrétaire du comité, Sylvie Morin, doyenne des études, Simon Thériault, étudiant, Alexandre-Thomas Robichaud, étudiant, et Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ces gens-là composaient le groupe de travail et puis on est vraiment fier ensemble de vous présenter nos recommandations. Le mandat du groupe de travail c'est le 7 mars, 2025 que le Sénat académique a résolu de mettre sur pied un groupe de travail qui aurait le mandat de réviser le document qui est intitulé « Déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive ». Alors cette déclaration vous la trouvez dans le rapport à l'Annexe A. Avant d'aller plus loin, j'aimerais juste vous donner un peu la trajectoire des activités qui se trouvent dans la première partie du rapport. Nous avons eu des réunions, nous avons eu cinq réunions : le 10 juin, le 26 juin, le 23 septembre, le 27 octobre et le 18 novembre. À ces réunions, on a examiné la déclaration qui est composée de trois volets et donc nos discussions ont porté sur ces trois volets. Nous avons eu la chance aussi de recevoir Mathieu LeBlanc, le président d'assemblée du Sénat, à notre réunion du 27 octobre pour parler justement des rôles, des responsabilités et de son rôle aussi en tant que président d'assemblée alors ça été une très bonne, je pense, une bonne présentation et on a tenu compte de ceci dans notre rapport. Le rapport final, on vous le présente aujourd'hui alors ça nous fait plaisir de le faire. Une des choses qu'on a remarquées au fur et à mesure qu'on avançait, c'était clairement qu'on s'enlignait avec un lien avec la stratégie Cap sur l'avenir. Alors parmi les actions qu'on trouve qui sont pertinentes, l'action 5.2.1, on veut se doter de structures qui sont agiles. On parlait beaucoup de la réforme des comités, on peut rattacher ça à ça, mais on veut optimiser le fonctionnement des comités, on veut améliorer nos processus décisionnels et on pense que ce qu'on va recommander va dans ce sens-là. L'action 5.3.3, le développement des instruments de gestion. Alors ici on voulait développer des guides, des normes, des lignes directrices et on pense que ce qu'on va recommander en terme de manuel de gouvernance vraiment s'oriente vers l'Action 5.3.3. L'action 4.3.2 c'était de mettre sur pied un fonds visant à multiplier les occasions d'apprentissage et offrir aux personnes étudiantes davantage d'interactions avec les services internes des trois campus et les communautés et on pense que vraiment avec le leadership étudiant dans les domaines académiques, dans les comités académiques, on s'oriente vers justement des services internes qui au fond va par la force des choses entrer dans les communautés donc c'est de la continuité qui va se faire au fil du temps en terme de leadership. Et enfin, le dossier qui est vraiment un

gros dossier l'apprentissage expérientiel qui est sous la gouverne de notre vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, souhaite mettre sur pied un pôle de leadership et engagement et on pense vraiment que ce qu'on va recommander aujourd'hui s'oriente dans le développement de ce pôle-là. On revient à la recommandation générale qui est sur la table, on recommande au Sénat académique l'adoption du rapport final portant sur la déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes au Sénat académique. On a trois volets dans la déclaration, la première partie porte sur la consultation et la représentativité, on a cinq recommandations, porte aussi sur la formation et l'encadrement, on a deux recommandations, et sur la reconnaissance et la compensation, on a quatre recommandations. Je commence avec le volet, consultation et représentation, et ce que j'aimerais faire c'est peut-être vous présenter les cinq premières recommandations. S'il y a des commentaires, etc., on pourrait les prendre et après ça poursuivre avec le volet 2 et poursuivre avec le volet 3 si ça vous va, monsieur le président? Oui. Alors dans la consultation et la représentation, les préoccupations qui ont été soulevées, et on va proposer des solutions, mais dans les préoccupations soulevées, on note qu'il y a un sentiment que la voix étudiante s'est estampée notamment dans les débats entourant l'étude des règlements académiques et ceci se trouve un peu à la page 4 et 5 du rapport. Autre chose c'est que la transmission des perspectives étudiantes se perd dans le processus de préparation et de consultation d'adoption des règlements académiques. On a examiné ça, on a creusé ça et comment on a creusé ça, on a examiné le processus de consultation que vous allez trouver à la page 6 et 7 du rapport, et on a aussi examiné la membreté du Comité des règlements. Alors ceci nous a amenés à proposer quelques solutions et parmi nos solutions, on souhaite renforcer la liaison étudiante entre le Sénat académique et le Comité des règlements. On veut aussi améliorer ou assurer un meilleur flow dans la transmission des connaissances des informations complexes entre le Sénat et le Comité des règlements. Alors comment faire ceci? Ce qu'on recommande c'est que le groupe de travail recommande au Sénat académique la modification de l'Article 40.04(7) des Statuts et Règlements afin que deux personnes sénatrices étudiantes, une de 1^{er} cycle et une de cycle supérieur, soit élue par le Sénat académique pour siéger au sein du Comité des règlements. Alors si vous allez à la page 8 et 9 du rapport, vous allez trouver justement le tableau qui prévoit la version proposée et ce qu'on souhaite ici dans ce changement-là, c'est d'assurer que lorsque l'étudiant sénateur est élu, deux de ces personnes-là sont invités à devenir membres du Comité des règlements. Pourquoi? Parce que quand on prend connaissance d'un dossier des règlements, la connaissance on l'absorbe au fur et à mesure qu'on avance dans l'étude du dossier et quand le dossier arrivera au Sénat, on aura au moins deux étudiants qui auront vu ce dossier-là avant. Ce n'est pas nouveau, ce n'est pas une surprise, c'est quelque chose qu'ils ont mastiqué, qu'ils ont pensé, qu'ils ont réfléchi et on pense vraiment que ça ça peut renforcer justement ce sentiment-là de pouvoir offrir au Sénat une meilleure perspective étudiante par rapport aux règlements. Je pense que c'est une recommandation qui peut se faire assez rapidement, assez bien et avoir un impact certain immédiatement. C'est une recommandation qu'on fait, c'est la première recommandation qu'on fait. Le volet 1 a aussi d'autres éléments et d'autres préoccupations alors ici ce qu'on va mener vers c'est la recommandation 2, 3 et 4. Parmi ces préoccupations-là, une de celles-ci c'est d'avoir des conditions optimales pour faire un choix judicieux des comités sur lesquels les personnes étudiantes peuvent et veulent participer et comment on peut faire ça pour faciliter le choix justement d'un étudiant, c'est d'examiner le calendrier des réunions, la publication de celui-ci et l'horaire des cours, la publication de l'horaire des cours et le mandat des personnes étudiantes et la transition. Nous avons également une clause de continuité qui est peut-être une clause un peu obscure dans nos Statuts et Règlements, mais qui est présente et peut-être la faire vivre un peu plus au fur et à mesure qu'on avance. Donc dans les solutions proposées, c'est d'examiner le calendrier et l'horaire qui seraient publiés au mois de mars et avril respectivement, vous allez trouver ça à la page 9 de votre rapport, et le mandat pour les personnes étudiantes sénatrices et les personnes étudiantes membres des comités et des sous-comités serait un mandat qui permettrait justement d'avoir vraiment la chance de travailler sur des dossiers du début à la fin. Les avis de convocation seraient envoyés aux personnes sénatrices qui terminent en mai et des nouvelles personnes sénatrices qui commencent en juin à titre de personne observatrice et là j'explique. On pense qu'au mois de mai c'est un mois important pour le Sénat académique, c'est souvent le mois où est-ce qu'on présente les dossiers extrêmement importants. C'est aussi le mois où est-ce que les étudiants terminent leur mandat et ont de la difficulté à participer, c'est moins évident de participer au mois de mai dans une réunion du Sénat. Comment assurer disons un moyen très optimal pour avoir une représentation étudiante forte, ce qu'on souhaite c'est de permettre aux sénateurs étudiants d'avoir un mandat qui commencerait le 1^{er} juin et qui se terminerait le 30 mai. Puis en même temps, on aurait ce qu'on appelle notre clause de continuité que si la personne ne peut pas être là, elle peut justement être, comment dire, une personne qui est sur un sous-comité ou un comité peut participer même si son mandat est terminé au Sénat académique en tant que tel. Elle a droit de participer à la réunion suivante pour représenter les étudiants. Je pense que ceci c'est quelque chose qui existait, mais qui était pas nécessairement mis en valeur continuellement, ça fait je pense qu'on va pouvoir mieux en profiter au fur et à mesure qu'on avance sur la question des mandats et on va revenir à la dernière dernière recommandation du rapport sur la question des mandats. Ça c'est un peu ce qui nous amène vers les recommandations suivantes. Le groupe de travail recommande au Sénat académique d'assurer que la publication du calendrier des réunions des instances académiques ait lieu au plus tard en mars et que la publication de l'horaire des cours ait lieu en avril ou avant afin d'optimiser les conditions dans lesquelles les personnes étudiantes choisissent de s'engager auprès d'une instance académique. La recommandation 3 : le groupe de travail recommande au Sénat académique que le mandat des personnes étudiantes sénatrices soit du 1^{er} juin au 30 mai et la suivante, le groupe de travail recommande au Sénat académique d'accueillir à sa réunion du mois de mai les nouvelles personnes sénatrices comme personnes observatrices sans voix délibérative. Alors sur ce point ici ce que j'aimerais ajouter c'est que les personnes étudiantes sénatrices qui sont nommées souvent aux mois de mars et avril pourraient participer comme observateurs aux réunions du Sénat académique. On pense que ceci au niveau de la formation, au niveau de la transmission des informations, au niveau de la préparation des dossiers, ceci va permettre de renforcer justement l'expérience étudiante puis

l'expérience en leadership. Comme observatrice, la personne n'a pas le droit de vote, n'a pas le droit de s'exprimer, n'a pas une voix consultative, elle est sans voix alors c'est vraiment une personne observatrice. Son nom apparaîtrait comme personne observatrice dans le procès-verbal, mais pour les étudiants pour la transmission, pour la formation, on pense vraiment que ceci renforce l'expérience étudiante. Enfin, la dernière recommandation du volet 1, on avait une préoccupation c'est de faire entendre davantage les perspectives étudiantes au Sénat académique, ses comités et sous-comités et pour y arriver, on a examiné plusieurs éléments alors dans ces éléments, vous trouvez la question du quorum, il y avait des questionnements par rapport à ceci, travailler dans le meilleur intérêt de l'Université de Moncton, les responsabilités en tant que membres du Sénat académique, la bonne gouvernance d'une instance supérieure. Alors aux pages 10 et 11 du rapport, on élabore sur ces éléments. Les procédures qui sont disponibles à un président d'assemblée, on en a plusieurs, mais elles ne sont pas toujours utilisées couramment. Je dirais une fois temps en temps, mais pas couramment. Par exemple, une question peut être renvoyée à un comité, on peut procéder par une première lecture, deuxième lecture dans des dossiers très complexes. On peut reporter l'adoption lorsque le débat stagne. Alors on a examiné ceci et la solution proposée c'est d'utiliser davantage les procédures dilatoires afin d'assurer une décision éclairée incluant la voix étudiante. Alors ceci se trouve surtout à la page 13 du rapport. Ceci nous amène à la recommandation 5 et la dernière du volet 1 : le comité de travail recommande au Sénat académique de faire appel au besoin aux procédures de renvoi, les procédures dilatoires. Une procédure dilatoire c'est quelque chose qui renvoie, c'est de se donner un temps nécessaire ou supplémentaire pour pouvoir étudier la question ou autre moyen, un report de dossier, afin d'assurer que l'assemblée délibérante dispose de tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée qui inclut la voix étudiante. Alors monsieur le président, je vais arrêter là, c'est la première partie du rapport avec les cinq recommandations et on est prêt à répondre à des questions.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup madame la secrétaire générale. Sur les cinq premières recommandations, est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires? Mathieu Lang.

Lang : Je vais être très rapide, il y a un 31 mai.

Président d'assemblée : Oui, parfait. Donc justement par rapport à la recommandation 3, le 30 mai on pourra mettre 31.

Secrétaire générale : Ok.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

Secrétaire générale : On va faire ça.

Président d'assemblée : Excellent. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Il va sans dire que j'accueille très chaleureusement toutes ces recommandations et je tiens à féliciter tout le comité et j'espère que la voix étudiante sera mieux entendue ici. Le cœur même de l'université c'est les personnes étudiantes en un sens. J'ai tout de même une question sur la recommandation 2 où vous avez la communication de l'horaire des cours qui ait lieu avant la fin avril, si j'ai bien compris. Est-ce que ça peut paraître un défi sur les unités parce que parfois il y a des cours qu'on est pas encore sûr qui vont être donnés ou seront susceptibles donc c'est une question de logistique en tant que telle en tant qu'administrateur pour l'offre des cours. Je me demande est-ce que ça peut mettre une grosse question là-dessus sur les unités?

Secrétaire générale : Alors sur cette question-là, j'ai rencontré la registraire. En effet, on pense vraiment qu'en terme de publication d'horaire des cours de l'année, en avril la mouture sera là. Elle devrait être pas mal serrée, je veux dire peut-être que la registraire veut ajouter, mais disons qu'on était confiant qu'on pouvait arriver avec un horaire qui était quand même assez clair pour que l'étudiant puisse prendre une bonne décision.

Clarisse : Et si je peux me permettre, est-ce que ça inclut l'horaire d'automne et l'horaire d'hiver?

Secrétaire générale : Ici on parlait surtout du printemps, le début des mandats pour connaître, mais c'est clair que oui, il faudrait travailler l'horaire d'hiver aussi.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à madame la registraire.

Registraire : Merci monsieur le président. En fait, on publie l'horaire de cours en mars donc vers la mi-mars pour que les personnes étudiantes puissent en prendre connaissance avant la période d'inscription qui débute au mois d'avril. Alors au moment où on fait la publication, c'est certain qu'il y a des cours qui sont affichés comme étant garantis et d'autres cours qui sont affichés comme étant susceptibles puisque la question de la confirmation des charges arrive après l'inscription. Donc oui, effectivement comme le sénateur Clarisse l'évoque, il peut y avoir des changements au niveau de l'horaire, mais quand même environ on va dire 80 % de l'horaire est pas mal fixe au moment où l'inscription a lieu au mois d'avril. Lorsqu'on publie à ce moment-là, oui on donne l'information sur la session d'automne et aussi les cours qui seront disponibles à la session d'hiver. C'est certain que la session d'hiver risque d'évoluer dans le temps un peu, mais essentiellement le gros des cours qui devaient être mis à l'horaire sont là à ce moment-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Merci aux membres du comité pour le travail qui était fait. Mon commentaire va porter sur la recommandation numéro 5 et je parle non pas comme juriste, mais comme politologue qui s'interroge pour savoir qui décide ultimement d'une question et la fin de cette recommandation-là soulève de mon point de vue deux éléments je pense qui mériteraient peut-être d'être précisés ou enfin qu'on ait un certain nombre de critères d'assemblée. On dépose une procédure de renvoi pour une question quelconque afin que l'assemblée dispose de tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée, qui décide de ça, et incluant la voix étudiante et qu'est-ce que ça veut dire concrètement. S'il y a des absences, est-ce que ça c'est suffisant pour déposer une question? Je pense que ça devrait peut-être être précisé. Ça l'est peut-être dans le document, je l'ai lu, mais ça m'a pas frappé. Merci.

Secrétaire générale : Alors sur ce point-là, on a beaucoup discuté du quorum parce qu'il y avait dans la déclaration comme telle au départ le souhait qu'un étudiant devait être présent pour la tenue du Sénat. Je résume ça, mais c'était ça l'idée. Les étudiants tenaient vraiment à être entendus. Maintenant lorsqu'on entre dans ce genre de condition-là, ça mène à toutes sortes de questions d'équilibre en terme de fonctionnement, modalité de fonctionnement d'un sénat académique, d'une instance supérieure alors on a mis cette suggestion-là de côté. On a voulu travailler davantage sur qu'est-ce qu'est les procédures qui sont disponibles réellement à une assemblée délibérante qu'on pourrait peut-être mettre de l'avant plus souvent pour faire entendre la voix étudiante. Alors l'exemple qu'on a en tête c'est au mois de mars ou plus tôt cette année, la question des règlements académiques. Il y a quand même eu un dossier où est-ce que la voix étudiante était très forte, mais elle ne s'est vraiment pas sentie entendue et elle aurait aimé peut-être avoir à la portée de la main une procédure qui aurait permis de reporter et d'étudier davantage comment le faire puis essentiellement, le vote a eu lieu, les choses ont continué, etc., mais en terme de modalité de fonctionnement, on aurait peut-être pu avoir une meilleure procédure pour entendre la voix étudiante. C'est ce qui a amené la déclaration finalement. Comment arriver là, je pense qu'il faut être conscient de ces procédures-là. On a pas beaucoup l'habitude de les utiliser, mais quand même, je dois dire que dans les dernières années avec les dossiers complexes, je prends la réforme des comités, on a quand même eu des premières lectures, deuxièmes lectures et je pense que c'est une meilleure expérience en terme de bonne gouvernance. C'est moins rapide, mais je pense que ça donne un meilleur résultat en bout de ligne quand les dossiers sont étudiés vraiment de façon satisfaisante pour toutes les personnes autour de la table. Quand on regarde ces procédures ici qui sont dans le Code Morin, qui sont connues, qui sont disponibles, une procédure dilatoire c'est une procédure où est-ce que quand les gens sont pas à l'aise ou que le débat stagne ou quand on pense qu'on a besoin encore de réfléchir sur le dossier avant de prendre une décision qui est éclairée, qui est solide, pourquoi pas se permettre d'utiliser ces procédures-là. Ça fait que c'est un peu ça qu'était l'enjeu, si vous voulez, à la table du groupe de travail. Aller vers une condition où est-ce qu'un quorum où est-ce qu'on a une obligation d'avoir un étudiant, on s'est éloigné de cette suggestion-là, mais en revanche, on suggère fortement d'utiliser davantage les procédures dilatoires quand c'est nécessaire. Ça fait que c'est difficile à dire quand exactement quel dossier, etc., c'est quelque chose en jugement, mais je pense et je vois Elizabeth qui est ici, je veux dire on utilise beaucoup la première lecture, deuxième lecture depuis un certain temps puis je pense que c'est bien reçu. C'est à suivre, c'est ce qu'on suggère, c'est de l'utiliser davantage.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Merci à la secrétaire. Une question, c'est juste à savoir en terme des représentativités, un étudiant 1^{er} cycle, 2^e, 3^e cycle supérieur, est-ce qu'on profite en même temps pour ___ les suppléants parce que vu qu'on parle de représentativité puis si jamais il n'est pas disponible ou elle n'est pas disponible dans un ou l'autre des quatre ___, est-ce qu'on peut avoir un suppléant? Merci.

Secrétaire générale : Au Sénat académique, on a jamais fonctionné avec des suppléants pour le Sénat. Vraiment on suit la loi telle qu'elle est écrite et dans la composition stricte du Sénat. Cependant dans les comités et les sous-comités, on a déjà eu cette idée-là d'avoir des suppléants. C'est quelque chose qu'on peut examiner encore davantage, ça pas été le focus du groupe de travail, mais ça pourrait être le focus de la prochaine étude de la révision de l'évaluation de la réforme des comités. Je pense honnêtement que oui, il y a des comités où est-ce que avoir des suppléments ça serait intéressant. Il y a des banques d'étudiants, mais il y a aussi des banques de professeurs alors quand vient le temps d'avoir une réunion, je pense qu'on pourrait utiliser des suppléants. Pour le Sénat académique, moi je vous recommande de rester tel quel. Les gens sont élus pour beaucoup de personnes autour de la table ou sont nommés, un doyen est nommé, un recteur est nommé, je pense qu'il faut permettre à ces gens-là de participer pleinement.

Président d'assemblée : Merci. Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. J'avais eu l'occasion de demander une clarification par rapport à la recommandation 2 à une personne qui avait été membre du groupe de travail, cette personne-là m'avait dit que sa compréhension de la recommandation 2 est en fait que l'horaire des rencontres du Sénat et des sous-comités du Sénat soit publié à l'avance, mais là on parle de l'horaire des cours fait que j'aimerais juste qu'on me précise. On parle de l'horaire des rencontres, de l'horaire des cours, des deux?

Secrétaire générale : On parle des deux. Alors l'idée ici c'est le calendrier des réunions, ça c'est le calendrier qui serait publié au mois de mars. Alors ce calendrier-là on le travaille. La registraire, la vice-rectrice adjointe et même cette année on avait une étudiante, Alex Brownstein, et Claudine Auger. On a examiné le calendrier pour s'assurer qu'on soit le plus optimal possible lorsqu'on regarde les réunions du Conseil de l'Université, les sous-comités, les comités du Conseil, le Sénat, les comités du Sénat et essayer de faire arriver les choses pour que les dossiers puissent progresser le plus rapidement possible. On peut certainement arriver avec un calendrier au mois de février et mars. On parle du calendrier des réunions. Suivant, l'horaire des cours. L'horaire des cours c'est plus comme la registraire a dit, c'est au mois de mars et avril que ça ça se concrétise et on pense qu'avec les deux, un étudiant est capable de faire un meilleur choix.

Lajoie : Merci.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. Je ne vois aucune main levée donc je propose qu'on continue. Nous sommes à la recommandation 6 donc on va poursuivre la présentation.

Secrétaire générale : Alors on est rendu au volet 2 qui est la formation et l'encadrement. Dans la déclaration des étudiants, il y avait vraiment une demande d'avoir des formations sur mesure par rapport, je dirais, au Code Morin et des procédures d'assemblée, mais aussi le leadership, le rôle d'un sénateur ou d'une sénatrice. Ici, on a examiné la préoccupation qui était d'assurer une pleine participation au Sénat académique, ces comités et sous-comités en ce sens que la personne est réellement en confiance au niveau des procédures d'assemblée et des modalités de fonctionnement et comment y arriver. On a examiné le contenu des formations qui serait développé, notamment le Code Morin et des procédures d'assemblée, un volet pour les étudiants serait développé, un volet pour les membres du Sénat académique et un volet pour la présidence d'assemblée. Alors je pense que ceci captait la préoccupation des étudiants dans la déclaration et un examen des rôles et responsabilités des sénatrices et des sénateurs. On retrouve ceci aux pages 14 à 17 du rapport. Dans la solution ou des solutions proposées, on aurait un nouveau programme de formation pour les membres du Sénat académique qui serait un programme de formation en leadership, une formation qui serait offerte par le secrétariat général et pour les étudiants avec les associations étudiantes puis il y aurait l'élaboration d'un manuel de gouvernance qui serait comme un matériel pédagogique qui viendrait soutenir la formation. La conception de capsules thématiques qui seraient disponibles sur le site du Sénat académique est une suggestion qui a été faite au fur et à mesure qu'on avançait. En terme de recommandation, on a deux recommandations qui tentent de capter ceci. Le groupe de travail recommande au Sénat académique la création d'un programme de formation leadership pour les membres du Sénat académique que celui-ci soit composé de trois volets, notamment le volet leadership personne étudiante, le volet leadership membres du Sénat académique et le volet leadership présidence d'assemblée. J'aimerais apporter quelques précisions. Pour le volet leadership personne étudiante, ici l'idée c'est d'avoir une formation qui serait donnée une fois l'an et qui serait donnée surtout au mois d'août dans les trois campus et la formation porterait justement sur le Code Morin, les attentes, je dirais même le travail dans une instance délibérante, dans une instance supérieure de l'université, le type de dossier qui est étudié, le processus décisionnel alors il y a des processus décisionnels de longue durée, vous le savez tous, comment on y arrive pour arriver à une décision qui est réfléchie en bout de ligne. Pour la formation étudiante ce qui est souhaité aussi c'est de travailler avec les associations étudiantes en deux volets. Il y aurait les éléments justement de gouvernance qui seraient offerts au secrétariat général, mais il y aura aussi un volet qui serait, je dirais, offert par les associations étudiantes sur qu'est-ce que c'est d'être un représentant étudiant aux tables académiques et ceci serait présenté par les étudiants entre eux. On développerait ceci pour que ça se tienne ensemble, mais ça serait offert au mois d'août et je pense qu'on pourrait faire une belle activité autour de ça. Ça serait offert en personne ou à distance, c'est pas encore défini, et puis ça pourrait mener justement à contribuer au pôle leadership étudiant qu'on souhaite développer avec l'expérientiel. Donc voilà, ça c'est pour le leadership personne étudiante. Pour le volet leadership membre du Sénat académique, l'idée ici c'est au mois d'août, notre première réunion de l'année académique, il y aurait une courte formation, je dis courte dans le sens ça serait comme un 40 minutes qu'on aurait une révision justement des procédures du Code Morin, des questions autour de justement le fonctionnement, les modalités de fonctionnement du Sénat et des rappels pour comment présenter des dossiers, etc. et les rôles et responsabilités des uns et des autres. Pour le volet leadership présidence d'assemblée, comme je disais, on a rencontré le président d'assemblée, on a discuté de ceci. Je pense qu'il est très ouvert à l'idée d'avoir justement une formation sur présider une assemblée qui compte plus de 40 personnes. Il faut être capable de maîtriser bien des procédures et le Code Morin c'est une chose, mais la réalité humaine autour d'une table c'est pas toujours écrit dans les livres donc comment on arrive à composer avec ça sur le champ rapidement et prendre des bonnes décisions en procédure. Alors on a eu une belle ouverture de notre président d'assemblée, on le remercie et puis je pense qu'on va pouvoir aller de l'avant avec ça. C'est la recommandation 6. La prochaine, la recommandation 7, c'est que le groupe de travail recommande au Sénat académique de donner mandat au secrétariat général d'élaborer une formation sur mesure selon le volet du programme et un manuel de gouvernance pour les membres du Sénat, un manuel qui accompagnerait les sessions de formation. Dans plusieurs universités canadiennes, on retrouve ce type de manuel-là, manuel de gouvernance et ça serait ça l'idée d'avoir un manuel de gouvernance qui capte réellement le rôle et les responsabilités des uns et des autres. Je vais m'arrêter là s'il y a des questions.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions à ce stade? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci madame la secrétaire. À nouveau, mes remerciements à tous les membres du comité pour ce très bon travail. Je me demande, et je ne veux pas parler au nom des étudiants, mais ____ cette idée, il faut pas avancer le débat. Je me demande si en plus des mesures mises en avant ici il y aurait pas au lieu des

associations étudiantes, c'est une suggestion, ils en feront ce qu'ils veulent, d'avoir un programme de mentorat. Les anciens sénateurs pourraient accompagner au-delà de la première rencontre officielle ici pour permettre une meilleure continuité. C'est une suggestion, je ne veux pas parler au nom des personnes étudiantes, mais c'est quelque chose qu'il pourrait regarder pour avoir une meilleure continuité dans les dossiers ici et ça ils pourraient le développer par eux-mêmes, mais ça ne pourrait pas en autre cas remplacer les formations que vous proposez ou qui sont indispensables. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale, voulez-vous intervenir?

Secrétaire générale : J'accueille favorablement cette idée-là. On y a pas pensé, mais moi je trouve ça merveilleux. Je vois facilement un programme de parrain ou marraine, etc., quelque chose comme ça qui pourrait se développer puis je pense ça serait bon qu'on se connaisse mieux puis qu'on travaille ensemble davantage. Moi je trouve ça merveilleux.

Président d'assemblée : Merci. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. C'est juste un commentaire. Je voulais dire que j'appuie fortement ces deux propositions-là parce que ça me donne l'occasion d'une formation très profonde parce qu'en assemblée, c'est important de connaître les différents règlements et à quel moment il faut réagir. Je crois que donner l'occasion des formations pour moi c'est idéal. C'est idéal alors j'appuie vraiment ces deux recommandations et je suis aussi satisfait qu'il y ait eu l'intervention du président d'assemblée pour davantage appuyer même ce volet. C'est vraiment un commentaire très positif à mon niveau que je voulais tout simplement ajouter.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Alors il n'y a pas d'autres questions, nous allons poursuivre la présentation.

Secrétaire générale : On arrive à la dernière partie du rapport. Le volet 3 portait sur la reconnaissance et la compensation et parmi les préoccupations qu'on a remarquées, c'était une absence de reconnaissance financière pour les personnes étudiantes qui étaient engagées au Sénat académique et ses comités académiques, l'engagement académique en tant que tel. Il y avait aussi une absence aussi de reconnaissance officielle de l'engagement dans les prises de décision qui sont complexes. Alors comment examiner ceci et voir qu'est-ce que ça veut dire, on a examiné le nombre de réunions par comité. On a examiné le nombre de sièges étudiants, on a examiné le nombre d'heures et de préparations et de participations avec les meilleurs estimés possible. On a examiné le nombre de personnes étudiantes qui s'engageaient et puis le type de reconnaissances possibles. Il y a des bourses, il y a des lettres de remerciements, il y a des galas bleu et or, mais avoir de la valorisation qui est évidente par rapport à cet engagement-là. Parmi les solutions qui sont proposées, il y a la mise en place d'un programme de bourses de leadership engagement académique. On a divisé ce programme-là en catégories en bleu, blanc, rose et jaune avec une grille d'évaluation et ça c'est présenté aux pages 18 à 22 du rapport. Le programme serait sous la gouverne de la direction général de l'effectif étudiant en collaboration avec le secrétariat général, le registrariat et le vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales alors je dirais les services qui s'occupent des comités académiques. Le coût du programme est sous réserve de l'approbation des comités de budget, on calcule le montant annuel environ 30 100 \$ dollars et ceci est présenté à la page 23 du rapport. Ceci nous amène à trois recommandations en tant que telles. Le groupe de travail recommande au Sénat académique de mettre en place un programme de bourses de leadership engagement académique pour les personnes étudiantes siégeant au Sénat académique, ses comités et ses sous-comités qui sont des instances reconnues dans le chapitre 4 des Statuts et Règlements de l'Université de Moncton. Alors si vous allez dans le rapport, vous allez voir plusieurs tableaux qui justement font état du nombre de réunions qui sont tenues dans une année, on en conte 67. Le nombre d'heures que les étudiants peuvent participer justement aux réunions varie. On a un écart entre sept heures par comité jusqu'à 54 heures par comité. On a aussi des étudiants qui participent à plus d'un comité ce qui fait que malgré les 43 sièges qu'on a, au fond c'est 18 étudiants qui participent vraiment de façon importante aux comités, ça varie entre sept heures à 165 heures pour certains étudiants donc il y a vraiment une reconnaissance qui peut être prévue pour ce genre de travail. Les catégories sont déterminées notamment par rapport aux heures et on a développé un formulaire qui permet un engagement par écrit de l'étudiant dans le but, évidemment, d'avoir une bourse en bout de ligne, mais cette bourse-là il y a une question d'assiduité et il y a une question de participation et donc on a une grille d'évaluation qui est présentée à la page 22 que si l'étudiant participe à 75 % ou plus de réunions, alors il a droit à la bourse au complet. Si c'est entre 50 % et 74 % d'assiduité, 50 % de la bourse. Si non, moins de 50 %, aucune bourse n'est remise, mais on reconnaît quand même l'engagement avec une lettre de remerciements. Le programme est présenté dans le rapport comme tel. Les bourses sont non-renouvelables évidemment. Toutes les personnes engagées ont droit à la bourse. Il y a des variations comme je le disais et en bout de ligne, le coût total serait environ 30 000 \$ dollars. C'est la recommandation 8. La recommandation 9 : que le programme de bourses de leadership engagement académique soit sous la gouverne de la direction générale des effectifs étudiants en collaboration avec le secrétariat général, le vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales et le registrariat. Et la recommandation 10 : que le programme de bourse soit accompagné de reconnaissances officielles, notamment d'un certificat de bourse, d'une lettre de remerciements officielle et d'une photo officielle de reconnaissance qui seront remises lors d'une soirée de reconnaissance dans les trois campus. Vous avez certainement entendu parler des galas bleu et or des soirées dans les campus où est-ce que vraiment il y a des reconnaissances habituellement à la fin de l'année au mois de mars donc ça serait à ce moment-là qu'on remettrait les bourses. Alors voilà, je vais m'arrêter ici pour cette partie-là et on a une dernière recommandation qui est un petit peu différente des autres.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions? Mélanie Leblanc.

Leblanc, M. : Merci monsieur le président. C'est deux petites questions, d'abord ____ sera pas renouvelable. Je veux juste m'assurer que c'est parce que le mandat de l'étudiant ou de l'étudiante est donnant, c'est ça?

Secrétaire générale : Oui, c'est ça.

LeBlanc, M. : D'accord. Mon autre question c'est par rapport au nombre d'heures. Je me demandais si on avait tenu compte du fait que pour certains étudiants, il y a un temps de déplacement assez considérable, on parle vraiment de travail à l'intérieur du comité, mais que quand même on a plusieurs heures en fait où l'étudiant ou l'étudiante ne peut pas travailler à temps partiel ou travailler dans ses études. Est-ce qu'on tient compte de ça dans les heures? Je sais qu'on a mentionné qu'on pouvait être flexible aussi dans certains cas, mais je voulais juste voir si on avait considéré ça.

Secrétaire générale : Je vais répondre en plusieurs volets. La première c'est qu'avec la réforme des comités, beaucoup de comités et de sous-comités maintenant sont à distance alors ça éliminé un peu le voyage et tout ça donc de ce côté-là, je pense que c'est une bonne chose. Pour les étudiants, ça réduit justement le temps de voyage, etc. Pour le Sénat vous savez, on a quatre réunions qui sont en présentiel. Est-ce qu'on en a tenu compte dans le conte, pas vraiment, mais on sait aussi que les étudiants qui participent au Sénat essentiellement on a un écart qui est un petit peu plus large entre 30 heures et 55 heures de participation et on pense vraiment que la bourse de 1 000 \$ dollars est quand même une bourse très intéressante. Donc c'est là que je vois vraiment la question du transport.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour cette question. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant qu'on passe à la recommandation? Olivier Clarisse.

Clarisse : Oui, je m'excuse d'intervenir. Je me posais la question si le Sénat avait le pouvoir de recommander la création de bourses ou si on avait le pouvoir de recommander la création de bourses. C'est deux choses différentes parce que je suis pas sûr qu'on ait le pouvoir au niveau financier à l'université et madame la secrétaire générale a une meilleure connaissance du dossier que moi alors je me fierais à son avis.

Secrétaire générale : Alors M. Clarisse ça me fait plaisir et le recteur vient de m'écrire. En effet, le Sénat n'a pas vraiment juridiction sur les questions financières. Toutefois, nous étions bien au courant de l'avancement de ce projet ici. On a fait une demande financière aux trois comités de budget et je suis ravie de vous annoncer que oui les trois comités de budget ont accepté la demande. Je l'ai par écrit du recteur ici. Je savais pas si je pourrais l'annoncer aujourd'hui oui ou non, mais je pense qu'on remercie les comités de budget certainement pour ça, je pense que ça donne un coup de pouce aux étudiants. En effet, les questions financières appartiennent à d'autres juridictions.

Clarisse : Merci. Je le voyais pas dans ____ pour autant quoi.

Président d'assemblée : Merci pour cette bonne nouvelle madame la secrétaire générale. On va passer à la recommandation 11.

Secrétaire générale : La dernière recommandation par rapport à une préoccupation soulevée et puis on en a parlé un peu au fur et à mesure qu'on avançait dans la présentation. La réunion du mois de mai du Sénat académique est très importante puis c'est souvent des dossiers complexes qui sont présentés. Les personnes étudiantes veulent s'assurer d'une voix forte à cette réunion et c'est souvent à cette période-là qu'il y a justement le changement au niveau des mandats étudiants et comment dire, la connaissance se perd dans cette transition-là. Alors en terme d'études qu'est-ce que le comité a fait, on a examiné la clause de continuité de représentation étudiante qui est en vigueur surtout au mois de mai. Comme je dis, surtout dans les comités et sous-comités s'il manque un étudiant au mois de mai, si la nomination n'est pas encore faite, si l'élection n'a pas encore eu lieu, la personne qui siégeait au cours de l'année peut siéger au mois de mai à la réunion du mois de mai donc ça permet vraiment d'avoir une représentation et une représentation d'une personne qui a suivi le dossier tout au long de l'année. Le mandat des personnes étudiantes membres des comités et sous-comités serait du 1^{er} mai au 30 avril, mais avec cette clause de continuité-là qui est disponible, la date limite pour choisir des personnes étudiantes à siéger sur les comités serait le 30 mai et puis les invitations aux nouvelles personnes étudiantes sénatrices de participer à la réunion du mois de mai du Sénat à titre de personne observatrice pour assurer une meilleure transition des connaissances. On pense que c'est des solutions qu'on est capable de les mettre en œuvre et qu'il y aura vraiment un impact sur la préparation puis la connaissance du dossier puis la représentation de la voix étudiante et de la perspective étudiante. Ceci se traduit en recommandation dans la recommandation 11 : que les élections et nominations étudiantes pour les sièges académiques des comités ou sous-comités du Sénat académique aient lieu au plus tard le 30 mai de l'année courante afin que la durée des mandats étudiants soient du 1^{er} mai au 30 avril étant entendu que la clause de continuité soit appliquée le cas échéant. Donc ce qu'on fait c'est qu'on ressort un peu de l'obscurité cette clause de continuité-là et je pense que les étudiants pourront en profiter pleinement. Alors voilà, c'est la dernière recommandation, mais on peut mettre le 31 mai.

Président d'assemblée : Oui, petite correction à l'amiable, on proposera pas d'amendement pour ça. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Olivier Clarisse.

Clarisse : Je me suis posé une question quand j'ai lu ici. Je comprends tout à fait la clause de continuité, mais je me suis posé la question pourquoi les personnes étudiantes, et j'ai pas la réponse, peut-être qu'on l'a pas fait, ne sont pas choisies avant le 30 avril parce que là ça permettrait d'avoir une continuité en bonne et due forme. Je ne sais pas et je ne veux pas parler au nom des personnes étudiantes, mais est-ce qu'il est possible d'avoir les élections avant le 30 avril avant de toute façon la fin de la session d'hiver pour l'année suivante, ça réglerait peut-être des soucis aussi au niveau de ce problème de continuité.

Secrétaire générale : Oui. Je pense qu'on a quand même des étudiants sur le groupe de travail. Je vais leur demander, Alexandre, si tu veux prendre la parole peut-être pour expliquer.

Robichaud : Merci beaucoup. Dans le fond pour ce qui est du campus de Shippagan, en fait nous nos élections sont au mois de mars. Elles sont au mois de mars, mais tout de même, la présidence et la vice-présidence académique externe est choisie donc à ce moment-là, on est déjà au courant qui va siéger au Sénat académique pour la suite des choses, mais on rentre seulement en poste à partir du mois d'avril. Nous pour ce qui est du campus de Shippagan, nous savons déjà qui va siéger au Sénat académique une fois que l'association étudiante est élue.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions Alexandre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Si non, je vais demander qu'on projette la proposition originale. On a eu la proposition, ça été appuyé et puis nous allons donc lancer le vote par Forms. Vous allez recevoir par Forms le lien qui mène au vote. Nous avons le résultat du vote : 32 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité et je voudrais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Je veux juste prendre quelques secondes pour à mon tour remercier le travail du comité. Ça été un travail je trouve très intéressant. Il y a eu des beaux moments d'échange entre les membres du comité et j'aimerais prendre aussi l'occasion d'offrir un remerciement tout spécial à Lynne qui a piloté un peu nos rencontres, la documentation et tout ça donc un gros merci à Lynne pour avoir fait cheminer ce dossier-là au comité et ici même au Sénat donc merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci beaucoup pour les bons mots, je les partage avec toute l'équipe. Je veux vraiment remercier l'équipe pour un travail qui était solide, qui était même amusant par bouts. Alors vraiment une belle énergie autour de l'équipe et j'ai l'impression que les prochaines étapes on va faire appel à des membres de l'équipe. Merci, merci, merci.

Président d'assemblée : Parfait. Étienne Bélanger, à vous la parole.

Bélanger : J'aimerais suivre si vous voulez le courant des remerciements, mais parler au nom de la voix étudiante puis dire merci au Sénat d'avoir pris le sujet au sérieux et d'avoir fait un groupe de travail justement où est-ce qu'on a pu poser, discuter, échanger, avancer ensemble puis j'espère que ça continue comme ça justement cet échange-là. En travaillant ensemble, on peut faire avancer les choses.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup Étienne.

9. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

9.1 Adoption du rapport final de suivis du programme en arts visuels

Président d'assemblée : On va passer au point 9, rapport du Comité d'assurance de la qualité, le 9.1, adoption du rapport final des suivis du programme en arts visuels et je vais céder la parole à madame la vice-rectrice adjointe. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors on a le rapport final pour le programme en arts visuels. À la première page, on a des actions complétées en lien avec le recrutement, notamment en lien avec le projet qu'on appelle La caravane des arts pour renforcer des liens entre les écoles et le programme dans les autres programmes des beaux-arts également. À la page 2, on mentionne un forum qui a eu lieu au mois de mai. Par la suite, on a une série d'actions qui concernent la structure du programme. Il y a une refonte importante de la structure et le projet doit être déposé la semaine prochaine. Il y a également des modifications à la banque de cours qui fait partie du projet aussi. Et en fin de compte, on a comme d'habitude les résultats d'apprentissage que tous les programmes doivent développer. Alors je vais demander au VRER....

Président d'assemblée : Oui, nous allons justement passer à la résolution.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis du programme en arts visuels à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ce programme.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions? Je ne vois aucune question. Dans ce cas-ci, ce sera un vote à main levée donc si vous êtes contre la proposition, levez la main. Je ne vois aucune main donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

10. Rapport du Comité des règlements

10.1 Modification au règlement 10.9.3 portant sur la fraude au 1^{er} cycle

Président d'assemblée : Le point 10, rapport du Comité des règlements, il y a deux points. Le point 10.1, modification au règlement 10.9.3 portant sur la fraude au 1^{er} cycle, c'est pour décision et je vais céder la parole à la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. On va commencer avec le règlement du 1^{er} cycle. Il y a une seule modification même si vous avez l'ensemble du texte. Il s'agit de la terminologie pour remplacer le mot « fraude » par « manquement à l'intégrité intellectuelle ». C'est une mise à jour au niveau de cette terminologie et ça c'est le seul changement qui est proposé.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur vous en faites la proposition?

VRER : Oui monsieur le président, que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 10.9.3 portant sur la fraude au 1^{er} cycle.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Par Jean-François Thibault, parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Hesam Esfahani.

Esfahani : Merci monsieur le président. Moi en fait c'est vraiment un très bon choix pour remplacer le cas de fraude, mais quand même, je voudrais proposer en regardant un peu les autres universités comme l'Université de Sherbrooke, l'Université d'Ottawa. Je pense peut-être au lieu de manquement à l'intégrité intellectuelle, c'est mieux utiliser manquement à l'intégrité académique parce que lorsqu'on utilise le terme intellectuel, ce serait plutôt la question de citation de recherche, ça concerne plutôt l'aspect de recherche, par exemple les chercheurs qui font par exemple « fraude » au niveau de recherche, on utilise plutôt la question de manquement à l'intégrité intellectuelle, mais le terme académique et scolaire c'est plutôt pour les écoles, mais académique c'est mieux adapté pour l'université. Ça c'est seulement une petite suggestion, mais déjà c'est vraiment un bon travail pour remplacer ça. Merci.

Président d'assemblée : Madame la vice-rectrice adjointe, voulez-vous intervenir?

Dawes : Oui. Je peux confirmer que ce terme intégrité intellectuelle est utilisé dans plusieurs universités. Il y a peut-être d'autres expressions également.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Je vais céder la parole à Mona-Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci beaucoup monsieur le président. Il s'agit d'un tout petit changement. À la page 7 au rapport 10.2.3 où on parle décision du comité sur le manquement, seulement de finir le groupe nominalement au règlement manquement à quelque chose qui est laissé un peu à l'air. L'expression c'est juste linguistique. Merci.

Dawes : Alors si je comprends bien, on souhaite mettre la formule au complet?

Ungureanu : Soit au complet manquement au règlement ou manquement à l'intégrité intellectuelle pour que ce soit pas juste un tel manquement. Ça demande quelque chose.

Dawes : D'accord.

Président d'assemblée : D'accord donc on pourra proposer cette modification-là à l'amiable. Ophélie Chiasson.

Chiasson : Merci beaucoup monsieur le président. J'avais juste une question au point 10.9.3.2. En fait, c'était juste pour savoir est-ce que un ou une prof a l'obligation de rencontrer une personne étudiante avant de lui donner la note de E?

Président d'assemblée : On est au 10.9.3 Ophélie, c'est ça?

Chiasson : Point 2, 10.9.3.2, c'est un long point.

Président d'assemblée : Oui, on touche pas au règlement, c'est juste la terminologie, ça c'est certain. Je peux peut-être apporter une précision. C'est pas mon rôle d'apporter ce genre de précision-là, mais effectivement dans des cas comme ça quand il y a une convocation, il y a toujours une rencontre avec la personne en question. Oui effectivement, je peux confirmer ça.

Chiasson : Parfait, merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Je ne vois rien donc vous allez recevoir par Teams un vote Forms. Ça vient d'être envoyé. Nous avons le résultat du vote : pour 29, contre 1 donc c'est adopté à la majorité des voix.

10.2 Modifications au règlement 28.12.3 portant sur la fraude aux cycles supérieurs

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10.2, modifications au règlement 28.12.3 portant sur la fraude aux cycles supérieurs. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Il s'agit de faire exactement la même modification, mais au niveau des cycles supérieurs et à la page 6 quand on mentionne la décision du comité sur le manquement, je pense qu'on peut faire le même changement qui vient d'être proposé par la sénatrice pour le 1^{er} cycle.

Président d'assemblée : D'accord, parfait. On va d'abord en faire la proposition. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 28.12.3 portant sur la fraude aux cycles supérieurs.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Étienne Dako. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je ne vois rien donc nous allons voter. Le vote vous sera envoyé par Teams. Le vote est arrivé, c'est 30 pour, contre 1 donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

11. Rapport du Comité de la planification

11.1 Rapport portant sur l'indice de santé organisationnelle (ISOUM) de la population étudiante – 2025

11.2 Rapport sur la diversité académique – 2025

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 11, rapport du Comité de la planification. Il y a deux points, d'abord le rapport portant sur l'indice de santé organisationnelle de la population étudiante et le rapport sur la diversité académique. Avant d'entamer la discussion, je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vu la nature des données qui vont être présentées, c'est des données qui sont confidentielles à l'université et puisque la réunion est diffusée, j'aimerais proposer que les points 11.1 et 11.2 soient faits à huit clôt et que la séance du Sénat académique se tienne à huit clôt pour l'examen des deux prochains points étant donné que cette période ne devra pas dépasser 40 minutes.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Par Olivier Clarisse. Vous allez recevoir un vote par Teams, un vote Forms.

Clarisse : Monsieur le président, si je peux me permettre.

Président d'assemblée : Oui.

Clarisse : Tout à l'heure vous avez annoncé un résultat. Je pense que vous avez fait un lapsus. Le résultat du vote était de 30 pour et 1 contre, vous avez dit que le vote a été à l'unanimité, mais je pourrais dire à la majorité.

Président d'assemblée : On le corrigera au procès-verbal. Parfait, merci. Donc le vote, 27 pour, contre 1, adopté à la majorité. Nous allons attendre quelques secondes pour que le technicien cesse la diffusion.

12. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle

12.1 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Nous sommes au point 12, rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle, le point 12.1, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains les résolutions qui sont transmises pour information. On touche surtout des ajouts de résultats d'apprentissage à un certain nombre de cours en psychologie. On a également traité des modifications et un certain nombre de cours d'anglais en terme de profil de programme et également au niveau du programme d'économie. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Mélanie LeBlanc.

LeBlanc, M. : Merci. Dans la première résolution pour la psychologie, on donne vraiment le titre complet du cours alors que pour les autres pour les cours d'anglais notamment, on a le sigle seulement. Je me demandais juste si ça serait possible à l'avenir comme les procès-verbaux sont juste disponibles après l'information nous est transmise, si c'était possible d'ajouter parfois le titre du cours pour qu'on puisse mieux saisir l'information qui nous est transmise notamment par la création de nouveaux cours. Je me demandais si c'était des cas qui avaient été abolis pour être remplacés par des cas similaires ou pas donc si c'était possible à l'avenir.

VRER : Absolument. C'est bien noté Sénatrice LeBlanc. On fera le nécessaire pour le futur.

Président d'assemblée : Parfait, merci pour ce commentaire. Je vois qu'il n'y a pas d'autres commentaires.

13. Rapport du Bureau de direction du Sénat académique

13.1 Rapport du Groupe de travail responsable d'examiner le calendrier du SAC et de ses instances

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13, rapport du Bureau de direction du Sénat académique, le point 13.1, rapport du Groupe de travail responsable d'examiner le calendrier du Sénat académique et de ses instances. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors ici, c'est à titre d'information. Le Bureau de direction avait été invité par le Sénat à se pencher sur le calendrier des réunions des instances académiques pour la période de janvier à juin 2026. Le groupe de travail était composé de Alex Brownstein, Claudine Auger, Lynne Castonguay, Elizabeth Dawes et Stéphanie Wheaton. On s'est réuni à quelques reprises, mais le groupe a examiné le calendrier un peu sous tous les angles en tenant compte des réunions du Conseil de l'Université, des comités du Conseil, de l'équipe de direction, etc. et puis il y a quand même plusieurs points qui ont été relevés, vous les avez dans le rapport. Maintenant je veux pas faire toute la lecture, mais peut-être que pour le Sénat académique, j'attire votre attention à la réunion du 9 juin qui serait une réunion au besoin pour vider l'ordre du jour du 8 mai. Alors si on a terminé le 8 mai, il n'y aurait pas de réunion le 9 juin, mais si on a pas terminé, on continue et puis ça c'est un changement qui est reflété dans le calendrier à la fin du rapport. Essentiellement, on a examiné le nombre de réunions par année à distance, en présentiel et comme je disais plus tôt, beaucoup de réunions sont à distance maintenant. Certaines modalités à retenir, les réunions du Sénat académique ont normalement lieu le premier vendredi du mois sauf en août et en juin et le Bureau de direction du Sénat académique se réunit quelques jours avant pour examiner la documentation. Les dossiers création de programmes et d'études, ce qu'on souhaite c'est qu'il passe au plus tard à la réunion du mois de mai en vue d'une adoption au Conseil de l'Université au mois de juin et pour la préparation du répertoire. Il n'y aurait aucune réunion des instances du Sénat pendant les périodes d'examens. Ça ça avait été décidé un peu plus tôt, on revient là-dessus, on croit là-dedans. Une réunion peut être annulée si l'ordre du jour n'est pas suffisamment meublé pour justifier la tenue de celle-ci et dans ce cas-là, la décision est prise par la présidence du comité en consultation avec le secrétariat de celui-ci. Je pense que c'est ça qu'est en vogue maintenant et on continue dans ce sens-là. Vous avez les dates des collations des grades, il n'y a aucun changement. On a noté quelques points. On note que le sous-comité de la planification pourra organiser des réunions extraordinaires au cours du semestre d'hiver 2026. Il semble y avoir beaucoup beaucoup de pain sur la planche donc c'est à venir. Le Comité d'appel prévoit la tenue d'une session de formation, on aurait aimé la faire à l'automne, ça va aller à la session d'hiver, mais on a beaucoup plus de cas au Comité d'appel qu'avant et on pense qu'une formation sur la preuve, etc., ça serait pertinent. Bien que le Comité de planification ne soit pas réuni à huit reprises comme prévu, le comité de travail pense que ceci va aller en augmentant, le nombre de dossiers devrait augmenter au fur et à mesure qu'on avance. On a fait des recommandations au BDS, vous les avez, c'est à peu près ce que je vous ai dit et puis essentiellement, c'est à la fin du rapport qu'on retrouve le nouveau calendrier avec pour le Comité des règlements un ajout en terme de temps de réunion et des corrections au niveau du Sénat académique pour refléter le 8 mai et le 9 juin au besoin. Alors voilà monsieur le président, c'est un peu ce qui a été présenté au BDS il n'y a pas si longtemps.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vois qu'il y a une question de Sylvie Morin.

Morin : Merci monsieur le président. En fait, je me demandais la réunion du Sénat académique du 8 mai en présentiel qui est prolongée de deux heures, j'imagine que ça va comprendre un temps pour un repas? C'est ça. C'est un peu un commentaire qui avait été fait que j'ai entendu de collègues et je sais pas jusqu'à quel point c'est possible dans la planification de réunions du Sénat académique de peut-être essayer de profiter des réunions du Sénat académique en présentiel pour traiter de certains points qui demandent davantage de discussion pour pouvoir avoir une réunion un petit peu plus longue pour profiter de justement cette réunion en présentiel-là à la fois pour avoir des occasions de réseautage entre les professeurs des trois campus qui font partie du Sénat académique, mais aussi compte tenu qu'on fait un déplacement de quatre heures aller, quatre heures retour pour participer à la réunion du Sénat académique. Ça serait bien que ça soit des réunions assez substantielles en terme de dossiers à traiter donc un petit peu plus longues sans que ce soit trop long non plus.

Secrétaire générale : Si vous regardez le calendrier, le Comité de planification était censé se réunir le 8 mai et on l'a déplacé au 7 mai. Il y a beaucoup de gens qui sont sur les deux comités, on s'entend qu'il y a deux réseautages ou d'autres réunions qui se font de façon connexe donc on a voulu créer un deux jours, le 7 mai et le 8 mai qui seraient des journées vraiment, si vous voulez le 7 mai dans l'après-midi il y a probablement de la place là pour du réseautage. Pour le dire clairement, c'est pris en charge par le Sénat le budget du Sénat. On est très conscient que c'est le temps d'en profiter de pouvoir faire des réunions de d'autres comités, mais c'est un deux jours qui étaient prévu un peu comme ça. Est-ce que je comprends que vous voulez passer de 9 h à 16 h pour la réunion du mois de mai?

Morin : Pas nécessairement, mais c'est plus l'idée que parfois avec justement le nombre de réunions qui a augmenté, les réunions en présentiel parfois pouvaient être seulement de trois heures ou pas tout à fait trois heures donc considérant tu sais je trouve ça quand même positif qu'on puisse faire la route sans arriver trop tard par la suite, mais des réunions trop courtes aussi parfois ça peut donner l'impression aux personnes que le déplacement est moins rentabilisé.

Secrétaire générale : Absolument, absolument. C'est noté.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hesam Esfahani.

Esfahani : Merci monsieur le président. Moi j'ai deux en fait questions ou commentaires. D'abord concernant la formation que c'est indiqué dans la page 5 pour le Comité d'appel. En tant que membre du Comité d'appel, on a aussi proche le 1^{er} décembre et j'ai rien reçu concernant cette formation. Est-ce que c'est quelque chose qui est prévu plutôt pour l'hiver?

Secrétaire générale : Oui, c'est ça. Ici, l'idéal aurait été de pouvoir l'offrir cet automne, mais ça va aller à l'hiver. On a eu plusieurs cas cette année des cas d'appel, des dossiers assez complexes ce qui fait qu'on travaille sur les dossiers plutôt que sur la formation, mais oui, essentiellement l'idée ça serait d'avoir une formation sur mesure avec tous les membres du Comité d'appel.

Esfahani : Merci beaucoup. Ma deuxième question concernant en fait la réunion du 8 mai, on sait qu'au cours de l'année académique on a plusieurs réunions faites à distance comme par exemple la dernière réunion et aujourd'hui. Surtout pour le corps professoral mois de mai, mois de juin ce sont des mois de colloques, de saison de colloques donc est-ce qu'il y a cette possibilité d'organiser la réunion du 8 mai au type de comodal parce qu'on sait que l'université aime bien que les cours aussi soient comodal donc je pense que ça pourrait permettre si un professeur est ailleurs ou pas à Moncton pour participer à un colloque, il pourrait participer aussi à distance à la réunion du Sénat. Merci.

Secrétaire générale : Alors sur la question du comodal, ça on a examiné ça l'an dernier avec les techniciens et ce qui arrive c'est que à la différence d'une classe, ici il y a des votes et les votes lorsqu'on est en comodal, les procédures de vote sont différentes ou l'expérience est différente si on est à distance que si on est en présentiel, etc. C'est un élément qui était plus complexe au niveau de la technologie. On a eu une présentation au BDS par la DGT qui nous a convaincus qu'on était pas encore rendus là pour avoir vraiment des réunions optimales d'un sénat académique, de la grosseur d'un sénat académique. Donc c'était je veux dire une préoccupation, mais assez préoccupante pour qu'on dise on s'en va pas vers ça. Maintenant pour être honnête avec vous, ce que le BDS examine à ce moment ici c'est peut-être avoir pour le Sénat des groupements par campus où les gens pourraient se réunir dans un local et peut-être là au niveau de la technologie ça pourrait être plus facile, mais je veux rien promettre parce qu'à ce moment ici, on est pas optimal en terme de technologie pour permettre le comodal d'une réunion d'un sénat académique.

Esfahani : Je comprends, mais la période de mois de mai et mois de juin, ce sont des périodes que le corps professoral font partie pour participer aux colloques. On voit par exemple la réunion du 10 avril que nous sommes tous au campus, on est en train d'enseigner, ce sont des réunions à distance, mais lorsqu'on arrive au 8 mai, la réunion devient en fait présente. Je sais pas parmi le corps professoral combien vont participer aux colloques pendant cette journée, mais je pense quand même que c'est un élément important pour la participation du corps professoral.

Secrétaire générale : Alors on le note. Je veux juste réitérer que lorsqu'on a examiné la réforme des comités et qu'on a ajouté cinq réunions du Sénat académique, on a voulu maintenir des réunions en présentiel et des réunions à distance et donc quatre réunions en présentiel par année permettaient justement d'assurer le réseautage qu'on souhaitait et toute la collaboration je dirais sociale. Au mois de mai, c'est un temps où est-ce qu'on pouvait avoir les gens parce qu'il n'y a pas de cours, c'est plus facile d'avoir les gens sur place. C'était ça un peu le raisonnement derrière le choix de présentiel et à distance. C'était une décision de l'époque, maintenant les choses évoluent, mais c'est comme je vous dis, à ce moment ici comodal, on est pas confiant que ça serait optimal.

Esfahani : Ok, merci.

Président d'assemblée : Merci. Il n'y a pas de question donc on passe au point suivant.

13.2 Statistiques sur la remise des diplômes d'octobre 2025 et liste des personnes finissantes

Président d'assemblée : Le point 13.2, statistiques sur la remise des diplômes d'octobre 2025 et liste des personnes finissantes. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors ici, vous savez le 15 octobre on sanctionne des diplômes pour une remise des diplômes pour les gens qui terminent souvent pendant la session d'été. Alors le nombre de dossiers qui ont été sanctionnés, 189 diplômes qui est un très beau montant. Campus d'Edmundston, 29 diplômes, Moncton 140 et campus de Shippagan, 20 diplômes. Vous avez la liste des noms des personnes qui ont complété leurs projets d'études et ces noms-là seront publiés dans le programme à la collation 2026. C'est vraiment à titre d'information, vous voyez que les choses sont intéressantes de ce côté-là.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions?

13.3 Évaluation annuelle de la présidence d'assemblée du Sénat académique

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13.3, évaluation annuelle de la présidence d'assemblée du Sénat académique. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors notre évaluation annuelle de la présidence du Sénat académique sera lancée sous peu. Probablement la semaine prochaine vous allez recevoir via DiliTrust le questionnaire, cinq-six questions qui sont posées et ça nous permet évidemment d'avoir une bonne gouvernance autour de la présidence du Sénat académique alors on vous invite à participer activement à cet exercice-là et on va partager avec Mathieu les résultats et on vous invite à remplir le questionnaire dans les meilleurs délais. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup.

14. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms

Président d'assemblée : Le point 14, destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms. Ce sera un vote à main levée. J'aurais besoin d'une proposition. Mathieu Lang appuyé par Olivier Clarisse. C'est un vote à main levée, si vous êtes contre, levez la main. C'est adopté à l'unanimité.

15. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 15, affaire nouvelles. Tout simplement pour annoncer que Alex Brownstein, personne étudiante qui était membre du Sénat n'est plus au Sénat donc on remercie Alex pour ses services au Sénat.

16. Prochaine réunion régulière : vendredi le 6 février 2026 à 13 h 30 à distance

Président d'assemblée : Le point 16, prochaine réunion régulière du Sénat : vendredi le 6 février à 13 h 30 et ce sera une réunion à distance.

17. Clôture

Président d'assemblée : Et c'est le point 17, il est avant 16 h donc c'est la clôture de la séance. Je propose qu'on lève la séance et j'en profite pour vous souhaiter une agréable fin de semaine et on se revoit au Sénat de février. Merci.